

211C0800
FR0000062739-OP020-AS08

30 mai 2011

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

THARREAU INDUSTRIES

(Euronext Paris)

1. Le 27 mai 2011, à 17 heures, Aurel BGC, agissant pour le compte de la société de droit danois Fibertex Nonwovens A/S, contrôlée par le groupe Schouw & Co., a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société THARREAU INDUSTRIES en application des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général.

Aux termes d'un contrat d'acquisition conclu le 8 mars 2011, l'initiateur a acquis hors marché, le 11 mai 2011, auprès de la société Finta Technologies, 1 132 873 actions THARREAU INDUSTRIES représentant 85,27% du capital et 85,26% des droits de vote de cette société, au prix de 30 € par action.

L'initiateur, qui détient à ce jour 1 132 873 actions THARREAU INDUSTRIES représentant autant de droits de vote, soit 85,27% du capital et 85,26% des droits de vote de cette société¹, s'engage irrévocablement à acquérir la totalité des actions THARREAU INDUSTRIES non détenues par lui, soit au total 195 727 actions, représentant 14,73% du capital, au prix de **31,50 € par action**.

En application des articles 237-14 et suivants du règlement général, l'initiateur se réserve la faculté de demander, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre, et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions THARREAU INDUSTRIES non présentées à l'offre, au prix de 31,5 € par action.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

2. La suspension de la cotation des actions THARREAU INDUSTRIES est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 328 600 actions représentant 1 328 802 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.